

Seance du 24 Septembre 1946

L'an mil neuf cent quarante-six, le vingt-quatre Septembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Montjean, comme régulièrement, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. Jean Grand, Maire.

Etaient présents : Mr. Mr. Soulié, Jufor, Talzac, adjointe Mme Oldoue, Mr. Mr. Doutis, Recut, Bordes, Fages, M^e Blanquet, J. Ferré Landine, Babie

Etaient excusés : Mr. Mr. Maylin, Gouarné

Etaient : M^m Seillan, Castel, Verdier, Galan, Barthélémy, M^m Fiocca

Ordre du jour :

- 1^o Regs Jouanny (M^e Salouard élise né Labat) pour concession à perpétuité
- 2^o Règlement définitif de l'exercice clos
- 3^o Budget additionnel
- 4^o Lettre pétition (Ravitaillement)

Mr. le Maire donne lecture aux membres présents d'une lettre reçue de Mr. Jouanny instituteur à Toulouse, en date du 5.9.1946, l'informant de faire son intention de faire don à la commune d'un somme de 4000 (quatre mille) francs, en exécution des volontés de Madame Veuve Élise Salouard née Labat institutrice honoraire décédée à Toulouse le 13 avril 1946.

Les rentes produites seront affectées chaque année à l'entretien des concessions à perpétuité de la famille M. et L. Labat inhumée dans notre cimetière.

Le Conseil Municipal est d'accord pour accepter cette libéralité sous réserve de l'autorisation supérieure et charge le Président d'adresser ses remerciements à Mr. Jouanny.

Le Maire demande de procéder au règlement définitif du Budget de 1945 et propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses de cet exercice, n° de dépôt :

Recettes :

Les recettes sont ordinaires qui sont ordinaires de l'exercice 1945 évaluées par le budget à 802 255 francs ont dû s'élèver, d'après les titres définitifs suivants à recouvrer à la somme de 1039 251,40

de laquelle il convient de déduire celle de, savoir :

Pour notes à recouvrer également justifiés et qui seront portés en recette au plus prochain compte 600,00

En moyen de quoi, les recettes de l'exercice 1945 deviennent définitivement fiscales à la somme de 1.038.651,40

Engs M^e Salouard

On a approuvé
Sandus, le 2 oct. 1946
M. le préfet : signé Misericorde

Règlement exercice 1945

Dépenses :

Les dépenses créditées au compte de 1945 s'élèvent à ... 202355^x
 Il faut y joindre celles qui ont été l'objet des crédits supplémentaires accordés dans le cours de l'exercice, soit. 627631,70
 Total des dépenses présumées 1.429486,70
 De cette somme, il convient de déduire celle de 468440,60
 à savoir: 1^o crédits ou portion de crédits restant sans
 emploi comme excédent le montant n° 1 des dépenses 1.63569,60
 2^o dépenses faites, mais non ordonnancées avant le 31 Mars 1946 et rapportées au B.A. 1946 ou au Budget suivant 304871,00
 Somme égale 168440,60

En moyen de quoi, les dépenses de l'exercice 1945 sont fixées à 961546,10
 Les recettes de toute nature de l'exp. 1945 étant arrêtées à 1420125,80
 Les dépenses du même exercice étant fixées à 961546,10

Il est par conséquent pour définitif la somme de 458649,70
 laquelle sera portée comme ressources extraordinaires au Budget supplémentaire
 de 1946... toutes les opérations de l'exercice 1945 sont déclarées définitivement
 closes et ces crédits annulés.

La présente délibération sera jointe, comme pièce justificative, au budget
 supplémentaire de 1946.

Budget supplémentaire de l'exercice 1946

Titre 1^{er}. Recettes

<u>1^{re} partie. Reports (Part. I)</u>	1	Excédent des recettes ordinaires	291328
	2	+ extraordinaire	167321,70
<i>Total des excédents</i>			<u>458649,70</u>

<u>Restes à recouper (Part. II)</u>		Section ordinaire	
ch. 3	3	Eau 1945	540,00
ch. 7	4	Allocation Ch. Gouraud pour Service Pompiers	60,00

Total des restes à recouper 600,00

Recettes supplémentaires & nouvelles.

<u>2^{de} partie</u>	5	Indemnité pour frais de déplacement des sapeurs pompiers	444,00
	7	Droits de place pour les marchés	75000,00
Chap. III	6	Frais de chiffre d'affaires	4875,00
	7	Frais de transaction	165000,00
Chap. IV	8	Indemnité pour réparation conduite à eau	1050,00
	9	Vente de terreau	1500,00
Chap. VII	1	Particip. à l'éstat aux dépenses d'intérêt général	94.060,
	3	Affiliation de permis de chasse	20000,
	4	Remboursement dépenses d'élection	8131,00

	Attribution Fonds chasse 1945	40,00
Chap. VIII	Remboursement Ass. Sociales Personnel Communal 1944	610,00
	Subvention pour distribution des titres d'alimentation	64000,00
	Frais de recensement du 10 Mars 1946	10000,00
	Préparation de dommages pecuniaires	10000,00
	Section extraordinaire	
Chap. XXV	Subvention spéciale d'équilibre	101246,00
	Vente compteurs d'eau	192330,00
	Revente des balises à la Ville de Saint-Gaudens	7500,00
	Total des recettes supplémentaires et nouvelles . . .	754.776,00
	Recapitulation des recettes :	
	Excédents de l'exercice précédent	458 649,70
	Réserves reconnues	600
	Recettes supplémentaires et nouvelles	754 776,00
	Total des recettes 1.214.029,70	

Titre II... Dépenses

Section ordinaire:

1 ^{re} partie Rentes à payer			
Chap. XII	2H	Redevance pour frais d'eau à la poste	420,00
Chap. VIII	3	Entretien des chemins V.O.	117017,00
	8	C. M. E. auxiliaire et impayé	322,00
	1H	Contribution au traitement des Ingénieurs	2632,00
		Section extraordinaire	
Chap. XXI	1a'19	Annuités d'emprunts Reliquat	81003,00
Chap. XXIII	15	Emploi de l'indemnité allouée pour le ministère U.A. Reconstruction	103477,00
2 ^{me} partie		Les Dépenses Supplémentaires et nouvelles	
		Section ordinaire	
Chap. I	2	Secrétaire de Mairie et Agents	27.400,00
	8	Allocations familiales	3 000,00
	9	Assurances sociales	20 000,00
	10	Cont ^{re} au fonds Natl. de Compensation des All. Familiales	3 000,00
	11	Salarii du personnel des cartes d'alimentation	44500,00
	13	Salarii du tambour appariteur, afficheur	21200,00
	19	1/10 facultatif du traitement du Recr. Municipal	1500,00
	20	Contribution officiel des Employeurs (4% Salaires)	15000,00
	18	Salarii du sonneur de cloches	200,00
Chap. II	1	Frais du Bureau de la Mairie	5000,00
	3	Imprimés administratifs	1000,00
	6	Frais de perception, taxes et impôts	2000,00
	8	Graffitiage et éclairage	5000,00
	9	Abonnements à divers publications	3000,00

Chap. IV	3	Étrangement du Gardi-Champêtre	21200
	14	Étrangement des Ponts de Ville et Gardi-Champêtre	8000
Chap. V	6	Dépenses de la b <i>ie</i> des Sapeurs-Pompiers	45000
	12	Contingent pour le fonctionnement du droit de l'assurance contre incendie	804
Chap. VI	7	3. dépenses de protection de la santé publique	3019
Chap. VII	1	Salaire du personnel voyant de la commune	29346
Chap. VIII	1	Entretien des quais, rues et places	25000
	3	Promenades & plantations	5000
Chap. X	4	Éclairage des rues, places & bâtiments communaux	12000
	1	Matiériel des abattoirs	5000
Chap. XI	1	Eau, dépenses du service	1500
Chap. XII	8	Impôts et contributions	1000
	9	Classeur Incendie des bâtiments communaux & ass ^e accidents	10000
Chap. XIII	10	Entretien des bâtiments communaux	26950
	20	Travaux et achats divers	24000
Chap. XIV	14	Gardiennage du cimetière	1200
Chap. XV	6	Indemnité au professeur d'anglais Cour Complémentaire	1500
Chap. XVII (Délibération 26.3.1947) (approvée 26.3.1947)	8	Salaire du personnel du service à l'Ecole Maternelle	17400
	13	Salaire de la balayaise des classes	2800
	16	Indemnité de logement aux Institutrices & Institutrices	1000
	19	Chauffage des classes	20000
Chap. XVIII	3	Subvention à la Mission des Jeunes	10000
	10	Subvention aux Associations sportives	10000
	15	Subvention au Comité du timbre antituberculeux	1000
Chap. XVII	15	Contingent des dépenses d'assistance	77010
Chap. XIX	1	Fêtes à Cérimonia	30000
	3	Abonnement à la Société des auteurs & compositeurs de musique	1500
	15	Cotisation à l'Association des Mains	700
	17	Frais de recensement de la population	10000
	18	Renvoiements de la taxe locale attribuée à tort	3061
	19	Subvention au Comité du Raid Hippique de St-Gaudens	5000
	20	Réparation des conduites d'eau pl. F. Nadie plombier	1050
	21	Enlèvement des débris fuert d. l'incendie des Vieilles Halles	10000
	22	Subvention aux communautés martyrs de Marquèze, Buzet & Barn	4000
	29	Établissement d'un nouveau plan du cimetière	11698
		Section extraordinaire	
Chap. XXII	5	Achat d'immeuble & indemnité de location à Mr ^e de Jarrine	8000
Chap. XXIII	7	Installation du gaz aux écoles	70000
	12	Alimentation en eau potable	231310
Chap. XXIV	2	Frais de révisor, des évaluations foncières	5000
		Emploi de 30000 francs pour paiement allocation de chômage	302

Total des dépenses supplémentaires et nouvelles

809,150

Récapitulation des dépenses

Dépenses du paragraphe I (1 ^{re} partie)	420
" " IV (1 ^{re} partie)	30H.450
Dépenses supplémentaires & nouvelles	909150

Total des dépenses 1214021,00

Récapitulation générale

à Recettes	1214025,70
Dépenses	1214021,00

Excédent de recettes 4,70

Ravitaillement

Lecture est faite d'une lettre adressée à un groupe de Conseillers Municipaux à M. le Maire concernant le ravitaillement avec les considérants suivants :

- 1^e. ration alimentaires distribués à temps et régulièrement dans les communes des Hautes-Pyrénées ainsi que la ration supplémentaire.
- 2^e. avantages que M. le maire, commune de la Haute-Pyrénée, n'a pas ;
- 3^e. attributions pour le mois d'Août de café, thé, pain de sucre, sucre l'usine aux consommateurs de H. P. alors qu'il n'y a pas en répartition dans la H. P. ;
- 4^e. protestation contre cet état de choses qui a trop longtemps duré ; lettre au Préfet & au Directeur du Ravitaillement Général en vue de faire face aux plus tot ces inégalités de régime.

La pétition émanant des Conseillers en question a été transmise à M. le Préfet le 11 Septembre 1946 en lui demandant qu'elle prenne en considération et de lui donner une suite favorable.

C O P I E

Les Conseillers Municipaux soussignés
à Monsieur le Maire de MONTREJEAU

Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir porter à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal la proposition suivante :

Le conseil Municipal de la Ville de Montréjeau :

Considérant que les rations alimentaires sont distribuées à temps et régulièrement dans les communes des Hautes Pyrénées, ainsi que les rations supplémentaires de sucre.

Considérant qu'à Montréjeau, commune de la Haute-Garonne, la population est privée des mêmes avantages,

Considérant d'autre part que les attributions pour le mois d'Aout, de café, thon, saindoux, beurre, ont été livrées aux consommateurs des Hautes Pyrénées, alors que ce denrées n'ont pas été distribuées en Haute-Garonne.

Proteste contre cet état de choses qui a trop longtemps duré.

Demande au nom de toute la population à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, à Monsieur le Directeur du Ravitaillement Général d'agir rapidement pour que cesse au plus tôt de telles inégalités de régime entre départements d'une même région économique, et en particulier que dans la Haute Garonne les distributions de ravitaillement se fassent dans les mêmes conditions et avec la même régularité que dans les Hautes-Pyrénées.-

Cette question, revêtant un caractère d'urgence et intéressant au premier chef notre population, nous vous demandons dans le cas où une réunion ordinaire du Conseil Municipal ne pourrait avoir lieu prochainement, de convoquer nos collègues du Conseil Municipal extraordinaire dans le plus bref délai.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Mesdames A. SEILHAN - Adjointe au Ravitaillement
B. ADOUE

Messieurs L. BORDES - H. FAGES - RECURT - E. SOUBIS - F. TALAZAC

Conseillers Municipaux

(Suivent les signatures)

*Conseillers Municipaux
à Monsieur le Maire de MONTREJEAU
le 11-8-1946
de la Haute-Garonne*